

Annonces légales et judiciaires**AIREF****Avis de constitution**

Aux termes d'un acte signé par voie de signature électronique le 22/04/2024 il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AIREF
Siège : 28 rue Marguerite Pepier - 42240 UNIEUX

Durée : 99 ans
Capital : 800 408 €

Objet : La prise de participations dans tous types de société, la gestion des participations et la réalisation de toutes prestations au profit des filiales.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mr Fabrice ROBERT, demeurant 140 Chemin du Four - 43200 BESSA-MOREL

La Société sera immatriculée au R.C.S de ST ETIENNE.

SCI LES HALLES

Société civile au capital de 1 000 €
Siège : 6 Place des Halles, 42470 LAY
489 593 913 RCS ROANNE

REVOCAION DE LA GERANTE

Aux termes d'une décision en date du 17/04/2024, l'Associé unique a révoqué Madame Claudie DUTEL, pour ses fonctions de cogérante de la Société à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis
La gérance

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 01/03/2017, Mme Catherine Joséphine GOULLAUD, retraitée, vve de M. Jean Michel MARQUET, dt à LA TALAUDIÈRE (42350), 17 rue Jean de la Fontaine, née à SORBIERS (42290), le 21/11/1925, décédée à LA TALAUDIÈRE (42350), le 16/03/2024.

A consenti un legs universel.
Suite à son décès, dépôt de testament reçu par Me DE ZAN, Notaire à LA TALAUDIÈRE, le 07/05/2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé, CRPCEN 42031, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de ST-ETIENNE du PV d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

SAS CHARBONNIER DEVELOPPEMENT**Constitution**

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT-CYR-LES-VIGNES (Loire), du 16/05/2024, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SAS CHARBONNIER DEVELOPPEMENT ».

Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 1339 Route de Maringes - 42210 SAINT-CYR-LES-VIGNES.

Objet : La production d'électricité photovoltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; Tous travaux agricoles et ruraux ; Location de tous matériels agricoles avec ou sans chauffeur ; L'achat et la vente de tous matériels agricoles ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; à cet effet, la souscription ou l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales et obligations convertibles et généralement de toutes valeurs mobilières qui représentent ou ont vocation de représenter ou encore, donnent le droit à attribution ou à souscription de titre représentant une quote-part du capital social de ces entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; notamment en investissements destinés aux filiales.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 3.000 Euros.
Durée : 99 ans.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.

Direction et administration de la société :
Président : Mme Monique THIOLLIER : 1820 Route de la Montagne - 42210 BEL-LEGARDE-EN-FOREZ.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE (Loire).

MY PIZZA ORIGINAL 42**Avis de constitution**

Suivant acte SSP du 01/05/2024 il a été constitué une SASU dénommée :

MY PIZZA ORIGINAL 42
Capital social : 1000 euros.

Siège social : 35 RUE DES FRERES PONTCHARDIER

Objet : La vente au comptoir de repas et boissons non alcoolisées à consommer sur place ou à emporter

Président : M. SALHI Walid demeurant 11 rue Paul Ronin 42100 Saint-Etienne

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saint-Etienne.

DESTINATION ST ETIENNE

SAS au capital de au capital de 10 000 €
Siège social : ST ETIENNE (Loire)
10 rue Gustave Delory
R.C.S. : ST ETIENNE 900 742 461

Démission du Directeur Général

Le président de la société, a accepté, avec effet au 3 mai 2024, la démission de la société « SARL DARET » de ses fonctions de Directeur Général

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. ST ETIENNE

LE PRESIDENT

FIP DIFFUSION

S.A.S. au capital de 30 000 €
Siège social : LA RICAMARIE (Loire)
Impasse René Varennes
R.C.S. : SAINT ETIENNE 828 896 282

Dissolution

L'A.G.E. du 12 avril 2024, de la société FIP DIFFUSION a, à compter du 12 avril 2024 :

1°) décidé la dissolution anticipée de la société,
2°) nommé comme liquidateur M. Frédéric RIOU, demeurant à SAINT PRIEST EN JAREZ (Loire), 15 Ter Rue de la Charlière, dont les fonctions de président ont pris fin, à l'effet d'effectuer toutes les opérations consécutives à la dissolution et à la liquidation de la société.

Le lieu où la correspondance doit être adressée est fixé au siège social de la société, siège de la liquidation.

Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE.

LE PRESIDENT

MAIRIE DE ST JUST LA PENDUE

M. Monsieur le Maire
52, rue du 11 Novembre
42540 ST JUST LA PENDUE
mèl : mairie.stjust.lapendue@orange.fr
web : https://www.saint-just-la-pendue.fr/
SIRET 21420249100012

AVIS D'ATTRIBUTION

Objet : DÉSAMIANTAGE ET DÉCONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION ET DE BÂTIMENTS ANNEXES pour la création d'un maison de santé pluridisciplinaire

Référence acheteur : 24AT-0010-A1-Y
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45111100 - Travaux de démolition

Attribution du marché
LOT N° 1 - DESAMIANTAGE
Date d'attribution : 06/05/24
Marché n° : 24AT-0010-Y
MALIA TP, 1 Le Crouzet, 43140 ST DIDIER EN VELAY

Montant indéfini
LOT N° 2 - DECONSTRUCTION
Date d'attribution : 06/05/24
Marché n° : 24AT-0010-Y
MALIA TP, 1 Le Crouzet, 43140 ST DIDIER EN VELAY

Montant indéfini
Envoi le 17/05/24 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
http://www.loire.fr/e-marchespublics

BHV DEVELOPPEMENT**Constitution**

Avis est donné de la constitution de la SAS:

Dénomination: BHV DEVELOPPEMENT
Capital de 10 000 €, divisé en 10 000 actions

Apport en numéraire : 10 000 €
Siège social : CUZIEU (Loire), 170 Rue des Luttons

Objet social : Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; L'animation de ses participations par la définition seule et exclusivement de la politique du groupe imposée aux filiales ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Les actions n°1 à 1 000 jouissent d'un droit de vote de 20 voix par action. Les actions n°1 001 à 10 000 jouissent d'un droit de vote de 1 voix par action.

Président : Monsieur Hervé BALBOA, demeurant à CUZIEU (Loire), 170 Rue des Luttons.

Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.
POUR AVIS

CHRONIQUE JURIDIQUE /**Preneur âgé et renouvellement du bail rural**

L'article L411-64 du code rural permet au bailleur de rompre le bail lorsque son fermier a atteint l'âge de la retraite.

Lorsque le preneur a atteint l'âge de la retraite à la date d'expiration du bail, le bailleur peut refuser le renouvellement du bail en informant son co-contractant par acte extrajudiciaire 18 mois à l'avance.

Pour le locataire qui atteint l'âge de la retraite au cours du renouvellement du bail, le bailleur a la possibilité de résilier le bail de 9 ans à l'issue de chaque période triennale de celui-ci moyennant un préavis de 18 mois avant l'échéance. Dans le cadre d'un bail de 18 ans, le propriétaire peut résilier à chaque échéance annuelle suivant l'âge légal de la retraite de son fermier moyennant un préavis de 18 mois.

Dans les deux cas, le preneur peut demander au bailleur le report de plein droit de la date d'effet du congé à la fin de l'année culturale où il aura atteint l'âge lui permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein.

Si le bailleur n'avertit pas le preneur de sa volonté de mettre fin au bail dans le délai légal, le bail repart pour une durée de neuf ans et le bailleur devra attendre la fin de la prochaine période triennale pour pouvoir récupérer son bien.

Enfin, Le preneur évincé en raison de son âge peut céder son bail à son conjoint, ou au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, participant à l'exploitation ou à l'un de ses descendants ayant atteint l'âge de la majorité ou ayant été émancipé, dans les conditions prévues à l'article L. 411-35. Le bénéficiaire de la cession a droit au renouvellement de son bail. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

**SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES****Appel à candidatures**

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 24 0090 01 : superficie totale : 1 ha 78 a 11 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ (1 ha 78 a 11 ca) - '0381 CHE DE BEAULIEU' : D-16 - 'BEAULIEU' : D-14-15(A)-15(Z)-972(J)-972(K)-1122. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 23 0132 01 : superficie totale : 5 ha 57 a 76 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : USSON-EN-FOREZ (3 ha 70 a 65 ca) - 'LA FLACHE' : E-966-990-991-2183 - 'LA NAUTE' : E-185-188-190 - 'LE GRAND BOIS' : E-499-504 - 'LE POUMEIRON' : E-110 - 'LES CHAMPS' : E-289. VIVEROLS (1 ha 87 a 11 ca) - 'LE DITE' : C-771 - 'AU DELA DE LAS RIBEYRAS' : D-1258 - 'L ENCLOSE' : D-459-902. Zonage : USSON-EN-FOREZ : A - VIVEROLS : A. Occupation : Occupée pour partie

AS 42 24 0091 01 : superficie totale : 81 a 30 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : SOLEYMIEUX (81 a 30 ca) - '0042 RUE DU ROCHER' : C-384 - 'SUR LA GRANGE' : C-348-1590-1591-1592-1593. Zonage : A, U. Occupation : Libre

AS 42 24 0078 01 : superficie totale : 2 ha 37 a 17 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Garage et Habitation. Parcellaire : SAINT-PRIEST-LA-ROCHE (2 ha 37 a 17 ca) - '1171 CHE DE MAISONNEUVE' : A-146 - 'MAISON' : A-147-148[P1]-151(J)-151(K)-151(L). Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 24 0089 01 : superficie totale : 3 ha 77 a 51 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : PERREUX (3 ha 77 a 51 ca) - 'LES ALLIERES' : E-991-993(J)-993(K)-996-997(J)-997(K). Zonage : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 08/06/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5, rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.

ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30
ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

METAL42

SAS au capital de 2.000 €
26 Chemin du Bécot
42330 CHAMBOEUF
979 295 375 R.C.S. ST-ETIENNE

Modification des dirigeants

Par décision de l'AGE du 07/05/2024 de la société « METAL42 », il a été pris acte de :
- la démission des fonctions de Président de la SAS « H2C » et des fonctions de Directeur Général de l'EURL « DUBOIS FOREZ BATIMENT » à compter du 07/05/2024 à 24h.

- la nomination de l'EURL « DUBOIS FOREZ BATIMENT » : 26 Chemin du Bécot - 42330 CHAMBOEUF en tant que Président à compter de la même date.

LOCATION GERANCE

Suivant acte signé électroniquement dûment enregistré au service de l'enregistrement et de la publicité foncière de ROANNE le 17 mai 2024 Dossier 2024 00008222, référence 4204P04 2024 A 00450

Monsieur Tony ZOTIER demeurant à CLEPPE (Loire) Le Bourg, immatriculé au RCS de ST ETIENNE sous le numéro 824 377 824, a confié à compter du 1^{er} juin 2024, à titre de location-gérance à la société "ZOTIER TERRASSEMENT", EURL au capital de 2 500 €, siège social : CLEPPE (Loire), 160 rue Chemin Creux, immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le numéro 987 464 948, l'exploitation d'un fonds de "travaux de terrassement voirie, réseau distribution, assainissement, aménagements extérieurs" lui appartenant, sis à CLEPPE (Loire), Le Bourg, pour une durée indéterminée

La société gérante exploitera ladite entreprise à ses risques et périls et sous son entière responsabilité

Pour unique insertion

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

www.paysansdelaloire.fr

est habilité à la publication des annonces légales web

Pour vos annonces légales, vous pouvez donc choisir une publication papier ou une publication web. Les délais restent identiques pour la parution papier (jeudi 9h30 pour une parution le vendredi). **Pour la parution web, publication dès le lendemain pour un ordre donné avant 17 heures.**